GUIDE du CITOYEN

Lac-Édouard

Table des matières

Page

Ma Municipalité
Histoire, Dimensions……. 3
Services offerts…….. 4

Vie démocratique
Compétences d'agglomération……..…….. 5
Compétences de proximité, Démocratie et Conseil municipal… 6
Structure organisationnelle, Taxation, Évaluation……. 7

Culture et Loisirs
Bibliothèque, Chasse et pêche, Patinoire, Motoneige et Quad.. 8
Gymnase, Parcs, Patrimoine……... 9

Environnement
Matières résiduelles…….. 12
Écocentre, Protection des lacs……... 13
Traitement des eaux usées……. 14

Milieu de vie
Cour municipale, Éducation……. 15
Incendie et sécurité civile, Police……. 16
Services de santé, Vie communautaire……. 17

Règlements municipaux
Animaux, boissons alcooliques, cannabis, feux extérieurs…… 18
Permis de construction ou de rénovation…….. 19

Ma Municipalité

À tous les nouveaux arrivants, à tous les citoyens,

C'est avec plaisir que toute la communauté de Lac-Édouard vous accueille dans notre magnifique municipalité. Les citoyennes et citoyens de Lac-Édouard sont des gens chaleureux, serviables et qui font preuve de beaucoup de résilience.

Bref Historique

Le nom du lac Édouard et de la municipalité viendrait du nom d'un chasseur autochtone de Batiscan, Édouard Jeannotte. À l'origine, le lac portait le nom de Atouakoutchioëiau.

1885 : Arrivée du premier train à Lac-Édouard
1893 : Fondation du « Triton Fish and Game Club »
1894 : Naissance du « Lake Edward Fish and Game Club »
1902 : Le *Grand Feu* détruit 3 108 km^2 de forêt
1904 : Érection canonique de la paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil
1909 : Ouverture du Sanatorium de Lac-Édouard
1913 : Construction de la première église
1930 : Ouverture du magasin général de monsieur J.-A. Côté
1943 : Incendie d'une aile du sanatorium
1950 : Formation de la Municipalité de Lac-Édouard
1956 : Construction de l'école actuelle
2003 : Fusion des municipalités de Lac-Édouard, La Tuque, La Bostonnais, La Croche et Parent
2006 : Reconstitution de la Municipalité de Lac-Édouard
2006 : Publication du premier numéro du Tour du Lac
2008 : Réouverture de l'école du village : La P'tite École de Lac-Édouard
2014 : Ouverture du Magasin général de la Coop de Solidarité de Lac-Édouard
2019 : Vente de l'église

Dimensions

La municipalité de Lac-Édouard couvre un territoire de près de 1 000 km^2 sur lequel on retrouve plus de 300 lacs et environ 500 chalets. Le lac Édouard mesure 26 km de long et a une profondeur maximale d'environ 50 m. La municipalité compte 220 résidants permanents et environ 800 villégiateurs.

Lac-Édouard, au centre du Québec

En voiture :

Alma : 2 h, La Tuque : 45 min, Montréal : 4 h, Québec : 3 h, Shawinigan : 2 h
Trois-Rivières : 2,5 h.

Services offerts

Magasin général de la Coop de Solidarité de Lac-Édouard

Au village, vous trouverez plusieurs services : bibliothèque, centre communautaire, magasin général (épicerie, bière et vin, quincaillerie, propane, essence, information historique, etc.), mairie, école, restauration (Domaine Lac-Édouard), hébergement (Domaine Lac-Édouard, Gîte d'Édouard et Gîte du Presbytère), Boutique d'artisanat et de mycologie (Les Coffrets de Lorraine et Les Champignons de Lac-Édouard).

En périphérie du village, vous trouverez des campings (Camping Lac-Édouard, Camping du Domaine, Camping Sanatorium Historique Lac-Édouard) et des pourvoiries (Le Goéland, Seigneurie du Triton et Club DD) ainsi que deux entreprises en excavation (Entreprises Gilles Cloutier Inc. et Excavation Lac-Édouard).

Pour de plus amples renseignements voir : www.lacedouard.ca, onglet Services et Communauté.

Vie démocratique

Lac-Édouard fait partie de l'Agglomération de La Tuque, laquelle compte deux autres municipalités : La Bostonnais et Ville de La Tuque. Les services aux citoyens sont partagés en deux champs de compétence :

Compétences d'agglomération (gérées par Ville de La Tuque) :

Cour municipale - Développement économique et touristique - Élimination et valorisation des matières résiduelles - Évaluation municipale - Gestion des terres publiques - Logement social - Service incendie et sécurité civile - Transport collectif.

Pour financer ces compétences, la Municipalité de Lac-Édouard paie à Ville de La Tuque une quote-part basée sur la proportion de la RFU (richesse foncière uniformisée) de Lac-Édouard par rapport à la RFU de toute l'agglomération.

Le Conseil d'Agglomération, sur lequel siègent les élus de la ville centre, La Tuque, ainsi que les maires de La Bostonnais et de Lac-Édouard, se réunit une fois par mois pour une séance publique.

Des représentants du Conseil de l'Agglomération siègent sur différents comités de l'Agglomération ou de la région de la Mauricie dont :

- Comité de sécurité publique de l'Agglomération de La Tuque (CSP),
- Communauté entrepreneuriale du Haut-Saint-Maurice,
- Partenaires du développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Mauricie (PDAAM),
- Plan de développement de la zone agricole de l'Agglomération de La Tuque,
- Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes,
- Comités de priorisation : Fonds Hydro-Québec et Comité consultatif d'investissement du Service de développement économique et forestier (SDÉF),
- Comité de priorisation du Fonds de gestion des terres publiques (FGTP),
- Schéma de couverture de risque incendie,
- Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan (SAMBBA),
- Table des élu·e·s de la Mauricie,
- Regroupement des communautés forestières de la FQM,
- Commission de l'énergie et des ressources naturelles de la FQM,
- Conseil d'administration et comité exécutif de la FQM,
- Comité sur la santé de l'Agglomération de La Tuque,
- Les Appartements Libère-toi
- Corporation de transports adapté et collectif du Haut-Saint-Maurice.

Compétences de proximité (gérées par Lac-Édouard)

Bibliothèque municipale - Cueillette des matières résiduelles - Délivrance des licences pour animaux – Déneigement - Émission des permis et inspection des immeubles – Entretien des panneaux d'information incendie SOPFEU - Entretien du réseau d'égout - Équipements de sport et de culture - Gestion des rues locales - Gestion des parcs municipaux - Plan d'urbanisme, réglementation et dérogations mineures - Protection civile - Réglementation en matière de nuisances, de salubrité publique - Traitement des eaux usées.

Démocratie municipale

Les élections municipales ont lieu dans toutes les municipalités du Québec, le premier dimanche de novembre, tous les quatre ans. Les citoyens élisent un maire et six conseillers, lesquels forment le Conseil municipal.

Le rôle des membres du Conseil est de :

- s'assurer que les services offerts par la Municipalité répondent aux besoins des citoyens ;
- gérer les ressources financières et administratives de la Municipalité.

Conseil municipal

Le Conseil municipal veille à la qualité de vie de la communauté. Il exerce tous les pouvoirs confiés à la Municipalité. Il prend des décisions sous forme de règlement ou de résolution lors des séances du Conseil. Ces dernières sont publiques et ont lieu une fois par mois. Elles comportent une période de questions durant laquelle les citoyens peuvent s'adresser aux élus.

Une fois par mois, le Conseil tient une séance de travail, laquelle a lieu à huis clos. Au cours de cette réunion privée, des sujets confidentiels ou qui ne sont pas encore complétés font l'objet des discussions des membres du Conseil. La direction générale participe à toutes ces rencontres.

Un Comité consultatif d'urbanisme (CCU), formé d'un élu, de deux citoyens et de l'inspecteur municipal se réunit, au besoin, pour discuter de questions ayant trait à l'urbanisme et faire des recommandations au Conseil municipal.

Structure organisationnelle

Direction générale
- Pierre Arseneault, directeur général et greffier-trésorier
- Jeannie Carrier, directrice générale adjointe
- Sylvie Héon, adjointe administrative

Inspection
- Daniel Bouvier, inspecteur municipal

Développement rural
- Jeannie Carrier, agente de développement rural
-

Travaux publics
- Jean-François Lessard
- David Brunelle

Taxation

C'est en bonne partie grâce à la taxe foncière que la Municipalité est en mesure d'offrir à ses citoyens des services municipaux de qualité.

Le compte de taxes municipales, envoyé par la poste en début de chaque année, est établi à partir des informations issues du rôle d'évaluation foncière et du règlement de taxation. Ce compte est payable en trois versements.

Évaluation

La valeur réelle de chaque propriété est inscrite dans le rôle d'évaluation produit par une firme indépendante d'évaluateurs agréés. Professionnelles et impartiales, ces évaluations permettent un partage fiscal équitable entre les citoyens.

Le rôle d'évaluation est un résumé de l'inventaire de tous les bâtiments et terrains du territoire de la municipalité. Il dénombre les propriétés selon leur catégorie, fournit les caractéristiques des immeubles, identifie chaque propriétaire et donne une évaluation de la valeur réelle des immeubles. Le rôle d'évaluation demeure en vigueur pendant trois ans. La valeur des immeubles qui y est inscrite sert de base au calcul des taxes municipales.

La date à laquelle sont considérées les conditions du marché pour l'établissement de la valeur réelle est le 1er juillet du deuxième exercice financier précédant l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation. Exemple : le rôle d'évaluation 2024-2025-2026 a pour date de référence le 1er juillet 2022.

Les inscriptions au rôle d'évaluation sont publiques et disponibles sur le site suivant : http://cevimecbtf.com

Culture et Loisirs

Bibliothèque

Le Centre communautaire de Lac-Édouard, situé au 195, rue Principale, abrite la bibliothèque municipale. Grâce à une entente avec le Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie, notre bibliothèque renouvelle 80% de sa collection à tous les 6 mois. De plus, deux ordinateurs, reliés à Internet HV, sont à la disposition des citoyens et ce, gratuitement. La bibliothèque est ouverte du lundi au jeudi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Chasse et pêche

Dans la municipalité de Lac-Édouard, on retrouve 1 000 km^2 de forêt et plus de 300 lacs. Orignaux, ours, loups, lynx, castors sont les principaux mammifères qu'on y retrouve. Quant à l'aspect halieutique, on peut pêcher plusieurs espèces : omble de fontaine, touladi, omble moulac, omble lacmou, perchaude, achigan, brochet, doré, truite, etc.

Patinoire

La patinoire municipale, située derrière la Mairie, est ouverte tout l'hiver pour le plus grand plaisir de tous.

Sentiers de motoneige et de quad

Le sentier de motoneige interrégional # 355, reliant la région de la Basse-Mauricie et celle du Saguenay - Lac-Saint-Jean passe par Lac-Édouard. Il en est de même pour le sentier provincial de quad # 60, reliant les deux mêmes régions.

Gymnase

Au rez-de-chaussée du Centre communautaire, le gymnase est disponible pour la pratique de divers sports, 7 jours/7. Des appareils de conditionnement physique sont également sur place pour tous. Les jeunes de moins de 18 ans doivent être accompagnés d'un adulte en tout temps. En dehors des heures d'ouverture de la Mairie, on peut faire la demande d'un code numérique pour la porte menant au gymnase, en vous adressant directement à la réception de la Mairie.

Parcs

La municipalité met à la disposition de ses citoyens trois parcs :

- un parc-école situé près de la Mairie, avec modules de jeux et patinoire,
- un autre au quai municipal, le Parc Grégoire-Descarreaux, avec pavillon et tables à pique-nique ainsi qu'une rampe de mise à l'eau,
- un troisième, le Parc de la Batiscan, à la source de cette rivière, avec plage, aires de pique-nique et pavillons.

Patrimoine

Village

Arpentant les rues du village, on peut admirer plusieurs belles maisons, typiques des constructions des années 1930-1940, avec une toiture à deux versants et deux croupes avec insertion d'une lucarne.

Sanatorium de Lac-Édouard

De 1904 à ce jour, la vocation de ce site a changé à plusieurs reprises. Petit dispensaire à ses débuts, puis hôpital militaire pour anciens combattants de la guerre 14-18, on y soigna des tuberculeux jusqu'en 1967. Par après, on transforma l'hôpital en Centre de réadaptation pour déficients physiques et mentaux, lequel cessa ses opérations en 1980. La Corporation du Village Plein Air du Lac-Édouard opéra le site jusqu'en l'an 2000.

En 2014, trois jeunes agriculteurs et entrepreneurs firent l'acquisition de ce domaine de plus de 16 ha qui est devenu le Sanatorium Historique Lac-Édouard. En plus d'offrir de l'hébergement, ils ont à cœur la restauration du site, la protection du martinet ramoneur et bien sûr la culture de fruits et légumes en climat nordique, particulièrement celle de la fraise.

Photo : François Bernier

Information : https://fr-ca.facebook.com/sanatoriumhistoriquelacedouard

Seigneurie du Triton

Le « Triton Fish and Game Club » a été fondé en 1893 par l'ingénieur ferroviaire Alexander Luders Light. Très prisé par de riches américains, britanniques et canadiens, fervents amateurs de chasse et de pêche, il a été en opération jusqu'en 1978. À compter de 1986, monsieur Gilles Tremblay devint le directeur général de la nouvelle pourvoirie : La Seigneurie du Triton. Devenus propriétaires, Gilles, son épouse Annette Lafond et sa famille opèrent avec brio cette entreprise de plein air qui est parmi les 10 meilleures de sa catégorie au Canada. Depuis quelques années, Annie Tremblay (fille de Gilles et Annette) et son conjoint, Nicolas Bernard, en sont les propriétaires.

Bijou de la fin du 19e siècle, le bâtiment principal, « Club House » surplombe la rivière Batiscan. Le « Triton Fish and Game Club » a eu l'honneur de recevoir les grands de ce monde : les Roosevelt, Truman, Rockefeller, Churchill, Colgate, Molson, etc.

Information : https://www.seigneuriedutriton.com

Environnement

Matières résiduelles

Là où c'est le cas, la cueillette des matières résiduelles se fait à tous les lundis matin, à compter de 8 h. Toutes les matières résiduelles doivent être déposées au bord du chemin et ce, dans une poubelle en métal, en plastique ou en bois.

Les matières recyclables doivent être placées dans des sacs de couleur bleu ou des sacs transparents.

Les ordures elles, vont dans des sacs verts ou noirs.

Deux fois par année (Fête des Patriotes et Fête du Travail) nous procédons à la cueillette des encombrants. Cependant tous les matériaux de construction doivent être apportés au Centre de transfert, 1220, chemin des Pionniers, La Tuque et ce, en tout temps.

Nous vous invitons à faire le compostage de vos résidus végétaux pour réduire votre volume de déchets. Des composteurs communautaires sont en place à la Mairie ainsi que dans les chemins Baie-William Est, Baie-William Ouest et Baie-Power.

Écocentre

L'écocentre, situé au 1220, chemin des Pionniers à La Tuque, accepte les matières suivantes :

PRODUITS	SECTEURS
Électroménagers, outils, ferraille	Métaux
Piles, Produits nettoyants, Cosmétiques, Peintures, Huiles, Solvants, Pesticides	RDD*
Bardeaux d'asphalte, Bois traité, Matériaux de construction et de démolition	CRD**
Bois créosoté	Dormants de chemin de fer
Pneus	Pneus

*RDD : résidus domestiques dangereux
**CRD : Construction, rénovation, démolition

Les médicaments doivent être rapportés à la pharmacie ou à l'hôpital.

Protection des lacs

Une des valeurs les plus importantes à protéger, c'est la qualité de nos lacs. Pour ce faire, la municipalité de Lac-Édouard a adopté une réglementation dont voici quelques éléments :

- bandes riveraines de 10 m en milieu urbain et de 20 m en zone récréoforestière,
- construction nouvelle à 5 m au-delà de la limite de la bande riveraine, soit à 15 ou 25 m de la ligne naturelle des hautes eaux,
- ouverture d'une largeur maximale de 5 m vers un lac ou un cours d'eau,
- interdiction d'épandage d'engrais en secteur riverain,
- obligation de revégétaliser les rives dénudées,
- interdiction d'aménager une rampe de mise à l'eau sur un terrain privé.

Une rampe de mise à l'eau publique est disponible près du quai municipal.

N.B. : Avant de procéder à des travaux sur votre propriété, de quelque nature que ce soit, prenez rendez-vous avec l'inspecteur municipal au 819-653-2238, poste 5.

Traitement des eaux usées

Tous les bâtiments habités et munis d'eau courante doivent avoir des installations septiques reliées à un système de traitement approuvé par un ingénieur ou un technologue.

La vidange des fosses septiques est obligatoire à tous les deux ans pour les résidents permanents et à tous les quatre ans pour les villégiateurs. La municipalité se charge d'engager un entrepreneur à cet effet.

Milieu de vie

Cour municipale

La juridiction de la cour municipale couvre tout le territoire de l'Agglomération de La Tuque. Elle veille principalement au respect et à la sanction : des règlements municipaux, des actions en recouvrement de taxes municipales, des constats d'infraction des lois du Québec concernant la sécurité routière.

Éducation

Depuis 2008, La P'tite École de Lac-Édouard accueille les enfants de la maternelle 4 ans jusqu'à la sixième année. L'enseignement est personnalisé et adapté à chaque élève. L'école est à la fine pointe des nouvelles technologies. L'enseignement est dispensé par une enseignante retraitée bénévole, entourée de parents bénévoles. Une enseignante de la C.S. de l'Énergie complète le personnel enseignant à raison de trois jours/sem. Afin de socialiser les élèves, ceux-ci se joignent à des classes de l'École Jacques-Buteux pour les cours d'éducation physique.

Incendie et sécurité civile

La protection contre les incendies est une compétence d'Agglomération. Le service incendie dispose de 4 casernes dont la principale est à La Tuque. La caserne de Lac-Édouard est située au 2475, chemin du Lac-Édouard. Vous pouvez rejoindre le service en composant le 911. Pour les incendies de forêt, composez le 1-800-463-3389 pour rejoindre la SOPFEU.

En cas de sinistre majeur, la Municipalité a élaboré un Plan de sécurité civile permettant d'activer toutes les ressources nécessaires. En cas de sinistre, composez le 911.

Police

La sécurité des citoyens est assurée par la Sûreté du Québec. Vous pouvez rejoindre le service soit au 819-523-2731, soit en composant le 911 ou par cellulaire à *4141.

Services de santé

Sur rendez-vous, un médecin reçoit les patients au Centre communautaire, 195, rue Principale. Pour prendre un rendez-vous : 819-523-3084, poste 3.

Il y a aussi sur place un service de Premiers répondants disponible 24/24-7/7. Pour les rejoindre, composez le 911.

Vie communautaire

ADELE (Association du développement écologique du Lac Édouard)

ADELE a pour mission de protéger le lac Édouard, de l'ensemencer, de le baliser et d'entretenir 20 km de sentiers pédestres situés tout autour de ce dernier.

Amies d'Édouard

Le groupe des Amies d'Édouard se réunit tous les lundis, de septembre à mai, au Centre communautaire. Tricot, peinture sur toile, tissage, etc. sont à l'honneur.

Club de l'Âge d'Or

Plusieurs fois par année, le Club de l'Âge d'Or de Lac-Édouard organise des activités pour ses membres : dîners, soupers, voyages, etc.

Règlements municipaux

Animaux

Les chiens et les chats doivent portés en tout temps un médaillon (licence) disponible à la Mairie au coût de 10 $/an. Ces animaux doivent demeurer sur votre propriété. Lorsque vous vous promenez dans un lieu public, votre chien doit être tenu en laisse. Sur un terrain privé, un chien doit être attaché à moins que ce terrain ne soit clôturé.

Boissons alcooliques et Cannabis

Il est interdit à toute personne de consommer du cannabis ou toute autre drogue sur la voie publique ou dans un endroit public. De plus, il est interdit de consommer des boissons alcooliques sur les rues, routes et chemins situés sur le territoire de la municipalité.

Feux extérieurs

Les feux extérieurs sont permis dans un foyer pourvu d'un capuchon pare-étincelles, avec des trous de 1 cm maximum, placé au sommet du tuyau d'évacuation. Le foyer extérieur doit être installé en respectant une marge de dégagement de 3 mètres et ce, sur tous les côtés, et ne pas être installé à moins de cette même distance de la ligne de propriété.

Permis de construction ou de rénovation

Pourquoi prendre un permis ?

En vous délivrant un permis, votre municipalité s'assure que vous avez en main toutes les informations nécessaires pour réaliser vos travaux dans le respect de la réglementation municipale. Cela permet d'assurer une uniformité et d'éviter que les citoyens fassent n'importe quoi, n'importe comment, au détriment du bien-être de leurs voisins.

Pour tous vos projets de construction, réparation, amélioration, aménagement, déboisement, quai, fosse septique, etc., vous devez avant toute chose consulter notre inspecteur municipal, au 195, rue Principale, 819-653-2138, pour obtenir toutes les informations, dont un permis, et ce, avant de commencer les travaux.

Pour prendre connaissance d'autres règlements consultez : www.lacedouard.ca onglet Municipalité ou entrez en contact avec nos services municipaux.

Services municipaux

Direction générale
Monsieur Pierre Arseneault, d.g. et greffier-trésorier.
Tél. : 819-653-2238, poste 2
Courriel : info@lacedouard.ca

Développement rural
Madame Jeannie Carrier, agente de développement rural
Tél. : 819-653-2238, poste 4
Courriel : adr@lacedouard.ca

Permis de construction – Inspection municipale
Monsieur Daniel Bouvier, inspecteur
Tél. : 819-653-2238, poste 5
Courriel : inspection@lacedouard.ca

Réception
Madame Sylvie Héon, adjointe administrative
Tél. : 819-653-2238, poste 8
Courriel : agente@lacedouard.ca

Taxes – Changements d'adresse
Madame Sylvie Héon, adjointe administrative
Tél. : 819-653-2238, poste 9
Courriel : agente@lacedouard.ca

Heures d'ouverture de la Mairie
Lundi au jeudi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h

Adresse de la Mairie
195, rue Principale, Lac-Édouard, QC, G0X 3N0

Site Internet
www.lacedouard.ca